NUMÉRO
38
juin
2015
0,50 €

Sud

Solidaires
Unitaires
Démocratiques
www.sud-ct.fr

Journal de la fédération des syndicats SUD des collectivités territoriales

Un gouvernement converti au libéralisme économique

La vague ultralibérale qui a ravagé les économies de plusieurs pays, de l'Angleterre des années 80 à la Grèce de nos jours, prend une ampleur inégalée dans notre pays.

Les lois Macron occupent une place importante dans ce dispositif. Elles organisent la casse du code du travail, des droits sociaux et le transfert des richesses du monde du travail vers les actionnaires. Le 49-3 imposé par M. Valls n'aura été salué que par les plus libéraux de la majorité et surtout par le MEDEF, dont le patron en chef, **M. Gattaz** aura fait cette déclaration lumineuse : ***« la loi Macron va globalement dans le bon sens même si ce n'est pas le grand matin libéral (…) c'est une aurore »***.

Cette loi n'est pas la seule à souffler sur les braises de la révolution néolibérale. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) portée par la ministre M^me^ Lebranchu est l'une des armes contre les services publics locaux **avec en toile de fond la recherche de 11 milliards d'économie.**

Dans ce texte, tout est fait pour perdre le commun des mortels et le débat est resté limité entre les parlementaires et les différents lobbies intéressés au partage du gâteau.

Dans l'état actuel du texte *(cet édito a été rédigé avant le vote définitif)*, les lobbies patronaux vont être bien servis. Par exemple, le passage au **seuil minimum de 20 000 habitants** (5000 actuellement) pour constituer une communauté de commune et **le transfert obligatoire des services de l'eau et de l'assainissement** vers ces communautés de commune constituent une aubaine pour Veolia. **D'une situation peu rentable pour le secteur privé, cette concentration devient très attractive.**

Ce cadeau n'est pas le seul. La transformation des maisons des services publics en maisons des services **AU** public constitue une énorme atteinte aux services publics. Cette mesure, **conforme à la politique libérale des institutions européennes fera cohabiter**, par exemple, dans les mêmes locaux, avec du personnel mutualisé, les services des impôts, des départements, des communautés de communes et de Veolia ou GDF-Suez!

La cerise sur le gâteau est la régionalisation des aides au patronat petit ou grand (surtout le grand). Le terme « aide au patronat » n'est pas employé par nos élites qui savent pratiquer une langue de bois high-tech. Pour eux, il s'agit des « interventions économiques sur le territoire ». Avec la consécration des Régions comme chefs incontestés, **le gouvernement va faire des couples Régions/actionnaires,** les nouveaux barons qui feront trimer le bas peuple, agents territoriaux compris.

À LIRE D'URGENCE DANS CE NUMÉRO

Ils se sont mobilisés (P. 2) - Bon à savoir (P. 3-4)
« Citoyennes et citoyens du monde » (P. 5-8)

CoTe Sud • Le journal des adhérents des syndicats de la fédération SUD Collectivités Territoriales
Siège : 70 rue Philippe de Girard 75 018 Paris - Directeur de publication : Philippe Damoiseau.
www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr
Impression : Chat Noir Impressions, 1 rue de la Jaunais de Mivois - le Vallon 35 136 Saint Jacques de la Lande
Création graphique : www.lamaindanslesac.net
ISSN : 1770-0868 - CPPAP : 0216 S 08030

Union syndicale Solidaires

SUITE : **UN GOUVERNEMENT CONVERTI AU LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE**

Enfin, le renforcement des métropoles par de nouvelles compétences des Départements, dans le social, les routes et éventuellement les collèges, même si une partie de ces transferts seront facultatives, **parachèvera la concentration des richesses dans les villes, laissant les zones rurales se débrouiller comme elles peuvent.** Ces politiques ne se feront pas sans casse pour les agents territoriaux. Les mutualisations, les rationalisations de service, les privatisations sont autant d'armes pour supprimer de l'emploi public **avec comme première cible les contractuels, variable d'ajustement sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire.**

Bref, en voyant ce gouvernement, on a envie d'appeler un exorciste et de faire sortir du corps de Lebranchu, Macron, Valls et Hollande, les fantômes de Thatcher et de Reagan. Mais comme chez SUD on ne croit pas à l'exorcisme, on préfère lancer un message simple :

SEULE **LA LUTTE PAIE !**

Ils se sont mobilisés

DANS LE DÉPARTEMENT DE **VIENNE**

À la mairie de Châtellerault, les agents avec SUD se sont mis en grève le 16 juin, pour dénoncer le blocage des avancements de grade, les suppressions de postes, l'aggravation des conditions de travail, et en règle générale une situation délétère qui a conduit notamment une collègue à tenter de mettre fin à ses jours.

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA **SARTHE**

Répression syndicale. Notre collègue, agent ATTEE au collège de Sablé sur Sarthe, secrétaire de la section SUD CG 72 fait l'objet d'une **menace de révocation de la part de son employeur.** SUD CT 72 a organisé une action syndicale le 18 juin pour protester contre cette tentative d'intimidation de l'action syndicale!

VILLE DE **ROUEN**

Une première depuis longtemps : tous les syndicats de la Ville (Cfdt, Cgc, Cgt, Fo et SUD) étaient dans la même intersyndicale pour dire Non à la dégradation des conditions de travail, à la baisse des effectifs, à la précarité forcée et à un management nuisant gravement à la santé ! Cette intersyndicale a été initiée par SUD Ville de Rouen. Des manifestations et grèves se sont déroulées le 20, 21 et 22 juin pour dénoncer la souffrance et le malaise au travail, ainsi que le danger qui pèse sur les contractuels. L'été sera chaud !

VILLE DE PARIS
GRÈVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Tous les dimanches, depuis le 2 mars 2014, les équipements sportifs de la ville de Paris étaient en grève. SUD Ville de Paris, en intersyndicale avec la CGT, FO et le Supap-FSU, revendiquait une prime de 180 € par dimanche travaillé au lieu de 44 € pour 10 heures de travail. Depuis, des assemblées générales ont eu lieu et les agents ont voté la grève à l'unanimité. **Après 15 mois de grève et 50% des sites fermés (sur 450), SUD Ville de Paris ne désarme pas alors que les autres syndicats sont prêts à signer pour des primes dérisoires !** Mais la lutte coûte cher, sans compter les recours devant les tribunaux (administratif et conseil d'État). La solidarité avec nos camarades dans cette lutte exemplaire et de longue haleine s'avère nécessaire.

Guéret : un appel à la mobilisation pour les services publics

À l'appel de la Convergence Nationale des Collectifs de Défense des Services Publics, un rassemblement national s'est opéré le week-end des 13 et 14 juin à Guéret.

Près de 7000 personnes, citoyens, militants d'associations, de syndicats et de partis politiques ont convergé vers la Creuse pour manifester et débattre autour des enjeux du service public, les besoins et les droits des usagers, la réforme territoriale, la question écologique, etc.

Le dynamisme de l'évènement a abouti à un appel pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics. L'enjeu est de taille! Il s'agit pour tous de se réapproprier les questions qui touchent au quotidien de la population :

→ des services publics, créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites et s'inscrivant clairement dans la transition écologique ?

→ des services publics bénéficiant de financements pérennes au moyen notamment d'une véritable réforme fiscale et d'un contrôle public des banques et des organismes financiers.

→ des services publics au sein desquels les citoyens doivent disposer de nouveaux droits sur l'expression des besoins de service public et leurs modalités d'exercice.

→ des services publics assurant les principes de solidarité, d'égalité de traitement notamment entre les femmes et les hommes, de continuité et d'égal accès, sur l'ensemble du territoire.

→ des services publics, dans les territoires, en France et en Europe, pour combattre l'austérité et sortir de la crise.

Cet appel a pour objectif de construire un rapport de force durable par le développement d'assises locales dans l'objectif d'adopter, en 2016, un manifeste, outil de mobilisation pour les services publics. La Fédération SUD Collectivité Territoriale, présente lors de ce rassemblement, s'inscrit dans cet appel et participera à toutes les mobilisations s'y rapportant. Il est indispensable que les équipes militantes de la fédération en soient porteurs et sensibilisent les agents et les citoyens sur les enjeux de l'avenir des services publics.

Bon à savoir

SALAIRE DES FONCTIONNAIRES
LE CHANTAGE INACCEPTABLE DE LA MINISTRE

Ce 16 juin, M. LEBRANCHU, ministre de la fonction publique et de la décentralisation, a annoncé dans la presse sa volonté de mettre un terme au blocage des salaires des fonctionnaires. Quelle bonne intention!

Cette annonce n'est pas une surprise. Elle intervient au terme d'une année de discussion avec les organisations syndicales dans le cadre des négociations autour du dossier « Parcours Professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). 30 à 70 euros bruts par mois en fonction des cadres d'emplois à partir de 2017 avec un étalement de cette « hausse » des rémunérations jusque 2020. **Cette proposition se définie comme une alternative au dégel du point d'indice** (point d'indice bloqué depuis plus de 5 ans) et surtout comme la volonté de refondre les grilles indiciaires dans chaque catégorie.

Cette mesure ne compensera bien évidemment pas la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires provoquée, entre autre, par le blocage du point d'in-

SUITE SUR **LE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES**

dice depuis 2010. **Elle pose le principe de la refonte des grilles indiciaires** mais sans pour autant apporter l'assurance que cela sera, en définitive, une réelle avancée pour les agents.

Par ailleurs, l'intérêt du principe qui consiste en l'intégration d'une partie du régime indemnitaire au traitement (prise en compte d'une partie des primes dans la retraite) s'avère être dans ce cas tellement infime qu'il en est insultant. Seulement 4 à 8 points d'indices de l'indemnitaire devraient être transposé à l'indiciaire (avec 6 points pour la catégorie B en 2016 et 4 points pour les C et 8 points pour les A étalés de 2017 à 2020).

Ces propositions du gouvernement seront mentionnées dans un protocole d'accord soumis aux organisations syndicales le 9 juillet qui devra être finalisé fin septembre.

En plus de ces mesurettes, d'autres éléments touchant aux parcours professionnels et au statut y seront inclus avec l'injonction de la Ministre du tout ou rien! En effet, si l'accord ne recueille pas la majorité des organisations syndicale il sera tout bonnement abandonné. Un véritable chantage! Inacceptable!

Inacceptable d'autant plus que ces propositions, vendues comme des avancées, sont conditionnées jusqu'ici, dans les différents échanges et en marge de ces négociations, **à une modification du temps de travail...**

La ministre évoquant même l'idée d'un retour à 39h / hebdomadaire, à la suppression de jours de congés exceptionnels (jugés trop nombreux dans les collectivités) et à la nécessité de ralentir le déroulement des carrières par l'augmentation du temps dans les échelons, les grades et les cadres d'emplois. **Rien que ça !**

L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION : **L'EXPLOITATION SANS LIMITE**

C'est un sujet d'actualité important qui aura une incidence grave sur la carrière et le bien-être de nombreux agents des collectivités territoriales.

La loi dite «MAPAM» du 27 janvier 2014 qui a prononcé la suppression de la notation s'est vue compléter par son décret d'application le 16 décembre dernier qui institue l'entretien d'évaluation professionnelle par la mise en œuvre de critères subjectifs d' «appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux» et d'objectifs individualisés.

Cette disposition constitue, pour nous, un sérieux recul dans le droit des fonctionnaires territoriaux et s'inscrit dans une politique gestionnaire contraire au service public... **service public que nous continuons de défendre.**

Les dispositions et les critères purement arbitraires qui sont mentionnés dans ce décret, génèrent la mise en concurrence entre agents, renforcent l'évaluation individuelle au détriment de l'évaluation collective et sacralisent l'obligation de résultat des agents et équipes en occultant l'obligation de moyens de l'employeur (moyens nécessaires mis à disposition par l'autorité territoriale pour permettre aux professionnels d'atteindre les objectifs qui leur ont été fixés).

Les collectivités locales, comme le gouvernement, **connaissent pertinemment les désastres que ce type de méthode provoque,** puisque l'entretien annuel d'activité sous cette forme a été inauguré dans les services de France Télécom avec les conséquences humaines que l'on sait.

Ce décret aurait dû être l'occasion pour les collectivités d'ouvrir un débat de fond sur la manière d'analyser l'action publique... en réalité, c'est une arme de destruction massive de la carrière qui est en œuvre et qui permet aux employeurs de faire le choix délibéré de rendre seul l'agent responsable des résultats des politiques publiques qu'il est censé mener en évaluant ce que le décret qualifie de «valeur professionnelle» ou pire encore de «mérite».

Qui mérite de juger ? Ce sont les employeurs qui détiennent les moyens de l'action publique, et ils s'en dédouanent en personnalisant et individualisant son évaluation.

Il s'agit ni plus ni moins pour eux de gratifier celles et ceux qui ont la faculté de savoir se faire valoir!

Même si la notation n'était pas un système satisfaisant par son côté infantilisant et scolaire, elle avait le mérite d'objectiver la procédure d'évaluation et en particulier les recours. Sa suppression, associée la mise en place d'un entretien d'évaluation auront des conséquences importantes et graves sur la carrière de l'agent.

L'application des dispositions du décret dans le contexte de rationalisation de l'action publique et de suppressions de moyens dans les directions et services renforcera donc, à coup sûr, **la souffrance au travail, aggravée, malheureusement trop souvent, par des méthodes managériales arbitraires et autoritaires.** De plus, cette «évaluation» quantitative et subjective entre en contradiction avec la réalité de nombreux métiers, (comme, par exemple, ceux des travailleurs sociaux et médico-sociaux, pour qui toute évaluation quantitative de l'activité ne reflète pas le travail effectué / la «relation» premier outil et essence même du travail social ne peut être évaluée).

Même s'il paraît difficile de résister face à cet arsenal construit par le gouvernement pour pressuriser les fonctionnaires territoriaux (conséquences sur le droit à la formation, la rémunération, l'avancement, la mobilité...), SUD combattra activement les principes qui fondent ce dispositif par la mobilisation à chaque fois que cela sera nécessaire.

«Citoyennes et citoyens du monde»

LA PARITÉ : **ÉCHANGE UN PRÉJUGÉ CONTRE UNE ÉGALITÉ!**

Malgré l'obligation de candidatures en binôme mixte, et donc de parité absolue imposée par la loi de 2013, les femmes restent les grandes perdantes des élections départementales.

Les femmes ne seraient pas des hommes politiques comme les autres, et ne pourraient être incluses dans le monde politique que comme complément voire suppléant de l'homme. C'est ce que nous pouvons déduire des résultats des élections des exécutifs départementaux, toutes couleurs confondues. En effet, malgré l'exigence de complémentarité femme/homme imposée pour les candidatures aux élections départementales de mars 2015, sur 101 départements, seulement une petite dizaine a élu des femmes à la tête de l'exécutif, bien que les assemblées départementales soient obligatoirement composées d'autant de femmes que d'hommes.

Rappelons-nous: en 1993, on constatait que 5 % des parlementaires seulement étaient des femmes, mais il a fallu attendre 1999 (loi constitutionnelle du 8 juillet) pour que l'exigence d'égalité d'accès des femmes et des hommes aux mandats électifs soit inscrite dans la constitution française. Auparavant, les mesures incitatives prises par le législateur étaient souvent sanctionnées par le Conseil constitutionnel. Il avait déjà fallu attendre 1944 pour qu'elles soient éligibles.

On s'aperçoit encore aujourd'hui que s'il n'y a pas d'obligation stricte de parité, de texte imposant «le partage à égalité des responsabilités politiques» comme le nomme le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, et bien, de partage, il n'y a pas, et la responsabilité du pouvoir exécutif reste avant tout une affaire d'homme (seulement 16 % des maires sont des femmes alors que l'obligation de parité s'applique aux élections municipales depuis 2001). Il semble que ce soit une représentation encore bien ancrée dans l'esprit des deux sexes, puisqu'on ne peut que constater, outre la censure qui leur est encore imposée, que les nouvelles conseillères départementales se sont autocensurées et n'ont été que peu à poser leur candidature. Les prédictions de Hubertine AUCLERT, qui militait pour le droit de vote en 1888 mais pensait que seule la loi pourrait imposer l'égalité, restent toujours d'actualité, et, encore une fois, **le principe d'égalité pour plus de justice sociale est un(e) éléphant(e) qui n'accouche que d'une souris tant les stéréotypes de genre ont la vie dure.**

TAFTA/TiSA
NON aux traités de libre échange entre les USA et l'Union Européenne

Les négociations de l'accord Transatlantique (TAFTA) entre les USA et l'Union européenne ont repris en avril et continueront en juillet prochain. Les négociations du TISA (Trade In Services Agreement), en français : Accord sur le commerce des Services, sont toujours en cours.

Nous ne pouvons pas laisser les gouvernements européens programmer par ces accords la destruction des normes sociales et environnementales protectrices et la braderie de nos services publics. Comme tous les accords déjà existants entre différents continents, la logique et le résultat sont les mêmes : la soumission aux multinationales !

→ Le TAFTA c'est la concurrence renforcée entre travailleurs-euses, la dérégulation du droit du travail sur le moins disant social, la course aux bas salaires, la destruction massive d'emplois.

→ Le TAFTA c'est l'ouverture de pans entiers de la protection sociale, de nos systèmes médicaux et hospitaliers, aux intérêts des multinationales au détriment de l'intérêt général.

→ Le TiSA ou Accord sur le commerce des Services, c'est l'ouverture totale et irréversible à la concurrence internationale, de services publics de la santé, de l'éducation, de l'eau, du courrier, des transports, du social etc… Cet accord piloté par l'OMC va plus loin que le précédent AGCS. C'est laisser entrer le renard du capitalisme dans le poulailler des services publics !

→ Le TAFTA c'est donner plus de pouvoir aux pétroliers pour exploiter les méthodes les plus anti écologiques (gaz de schiste) et bloquer tout processus de transition écologique, seul à même d'assurer un développement durable, non productiviste, et créateur d'emplois.

→ Le TAFTA c'est la déréglementation de l'agriculture pour l'utilisation des pesticides et des OGM, c'est la toute puissance des multinationales semencières et chimiques.

Le TAFTA et le TISA sont des machines de guerre anti-démocratiques. Les négociations se déroulent dans l'opacité et l'accord envisage, en cas de litiges, des tribunaux privés au service des multinationales qui pourront obtenir des milliards de compensation. Salariés et citoyens doivent s'élever contre ces accords et interpeler leurs élus.

ACCUEILLONS LES RÉFUGIÉS !

Les guerres, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, provoquent dans le monde un afflux de réfugiés sans précédent.

En 10 ans, selon le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), les réfugiés sont passés de 37,5 millions à 51,2 millions. **Les principales raisons sont les guerres et leur cortège de misère en Syrie, Afghanistan et Somalie.** Ces guerres ont été soit provoquées soit soutenues par les puissances occidentales et ont provoqué de véritables zones où le chaos, les exactions, les purifications ethniques ou religieuses poussent les populations à l'exil.

Face à cela, on assiste à un déferlement de propos racistes et xénophobes en Europe et singulièrement en France. L'extrême droite et la droite se nourrissent des craintes des populations et soufflent sur les braises. Le gouvernement tourne le dos aux principes même de l'humanisme en refusant d'accueillir ces réfugiés. Il faut souligner que la plupart des réfugiés sont accueillis par les pays limitrophes, malgré leur situation économique bien plus dégradée qu'ici.

Celles et ceux qui ont échappé aux noyades en Méditerranée, après avoir échappé aux tortures, aux viols, aux meurtres se retrouvent face à la forteresse de l'Europe de Schengen et ces politiciens arrogants et haineux. Le pompon sera gagné par l'ineffable Sarkozy qui a comparé ces migrations à une fuite d'eau…

Face à cette situation, le monde syndical doit se mobiliser pour exiger l'accueil des réfugiés de manière digne tel que devrait l'organiser un pays démocratique qui respecte les droits humains fondamentaux.

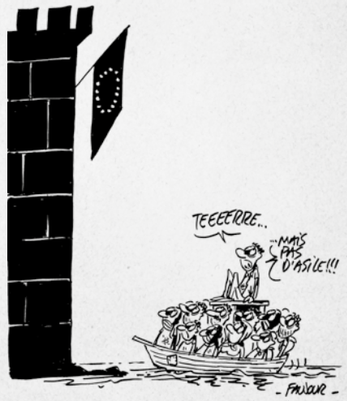

RÉGION, RURALITÉ ET FRONT NATIONAL !

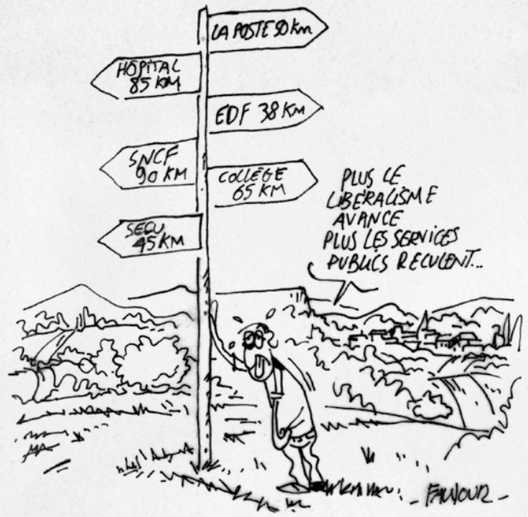

SUD CT a déjà rappelé à plusieurs reprises **son opposition** à la Réforme Territoriale, à la création des grandes régions et des Métropoles, ces constructions d'hyper collectivités territoriales nous semblant davantage dictées in-fine par des logiques de captation de pouvoir et de richesses aux profits des grands groupes capitalistes européens que par des objectifs de mieux-être pour les citoyens. Le tout se faisant au détriment de l'ensemble de la population et au mépris des agents de la fonction publique sommés de suivre ces nouveaux maîtres. **Aussi les liens entre ruralité et Réforme Territoriale, ruralité et vote Front National doivent être interrogés.**

Ainsi un article du journal « l'Opinion » rend compte de l'implantation du FN en milieu rural et notamment des motivations des électeurs. Ainsi, il constate que **« Lors de l'élection présidentielle de 2012, on avait pu mettre en évidence une corrélation entre le vote Front national et la distance avec la ville la plus proche :** plus on est loin, plus le vote FN est élevé. Une autre étude, réalisée par l'IFOP en Seine-et-Marne, corrobore ce constat, avec « une carte du RER » et « une carte du train » : **les communes situées sur une ligne RER bien desservie votent moins FN que les habitants des communes situées sur la ligne SNCF où il faut plus de temps pour aller de Paris à Provins que de Paris à Lille. »**

Ces études font écho avec ce qu'on peut lire dans un rapport du CESER (Conseil Économique Social Environnemental et de Recherche) de Haute-Normandie, concernant la fusion des régions Haute et Basse-Normandie. Dans sa liste des objectifs, doivent être privilégiés : « les grands projets fédérateurs (…) que sont le développement de la Vallée de Seine et la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie ». Précisons qu'il ne s'agit pas de créer une autre ligne qui désenclaverait certaines zones rurales, non il s'agit de moderniser et remplacer la ligne existante.

Il y a aussi « l'optimisation des points forts et des atouts, la mise en évidence de formations attractives de rang national voire international ». Plus loin « la Région doit cibler des projets particulièrement prometteurs pour l'avenir régional. **À ce titre, il conviendrait qu'elle flèche une partie de ses enveloppes sur ces cibles (…)** » Nous ne sommes pas surpris de lire plus loin que « la Commission Européenne a intégré la Vallée de Seine en tant qu'élément structurant du « Corridor Atlantique » reliant le cœur de l'Europe à sa façade océanique ». Et qu'au plan portuaire « l'enjeu stratégique est d'importer et d'exporter des flux de marchandises en phase avec la croissance de l'activité, en particulier celle générée par les besoins de l'Île-de-France dans le cadre du projet global « Normandie Vallée de Seine ».

Apparaît fortement l'objectif de mettre le paquet sur la croissance économique des Pôles urbains et économiques déjà largement dotés. « On ne prête qu'aux riches… ». Ce n'est certainement pas avec ces politiques-là que le monde rural va se détourner des sirènes et discours manipulateurs de l'extrême-droite.

Dans l'Opinion : « Les sondeurs entendent beaucoup (…) « un discours de relégation », sur le thème : **« On n'a pas choisi d'être là et on est oublié ».** Pour les avoir oublié, la France risque d'avoir un réveil brutal. On peut également citer « l'Atlas des inégalités » du démographe Hervé Le Bras qui rappelle que « la répartition spatiale des inégalités est très proche de la carte du vote FN ».

LUTTER CONTRE LA RÉFORME TERRITORIALE ET LES INÉGALITÉS,

C'EST AUSSI LUTTER CONTRE L'EXTRÊME-DROITE.

À LIRE, À VOIR

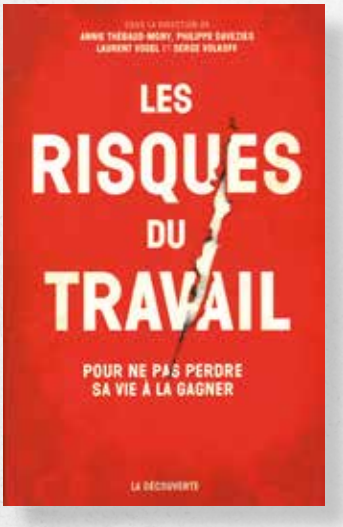

La comédie humaine du travail : de la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale, Danièle Linhart

Toulouse : Erès, 2015 - 158 p., coll. « Sociologie clinique » - ISBN : 978-2-7492-4632-1

Danièle Linhart analyse en quoi la logique du management moderne n'est pas si éloignée de celle qui a prévalu dans le taylorisme. Dans les deux cas - *déshumanisation et sur-humanisation* - c'est la dimension professionnelle des salariés qui se trouve attaquée.
Elle soutient que s'organise en réalité une disqualification des métiers, de l'expérience des travailleurs qui tend à renforcer la domination et le contrôle exercés par les dirigeants. Le résultat est le même : un métier qui perd son sens, qui épuise. Pire encore, le travail moderne précarise subjectivement les salariés, qui, constamment mis à l'épreuve, sont conduits à douter de leur propre valeur et légitimité. En rapprochant Taylor des managers modernes, l'auteur interroge cette idéologie qui prend de plus en plus de place dans la réalité du travail telle qu'elle se dégage à travers ses propres enquêtes et celles des spécialistes en sciences sociales du travail.
Un ouvrage qui complète et fait suite à la rencontre organisée lors d'un conseil fédéral. Passionnant !

Les risques du travail : pour ne pas perdre sa vie à la gagner, Annie Thébaud-Mony, Philippe Davezies, Laurent Vogel, Serge Volkoff

Paris, La Découverte, 2015 - 608 p.- ISBN : 9782707178404

Trente ans après la première version, la nouvelle édition des Risques du travail fait froid dans le dos, tant le livre démontre combien le travail peut gravement nuire à la santé.
Depuis les années 1990, les conditions de travail se sont progressivement imposées dans le débat social et l'on a pu observer de réelles avancées. Dans le même temps, les transformations du travail et des modalités de gestion de la main-d'œuvre ont fragilisé les collectifs et accru l'isolement des salariés, conduisant à une apparition de la souffrance psychique au sein de catégories socioprofessionnelles autrefois socialement privilégiées.
Face à ces évolutions, il est plus que jamais nécessaire que tous les acteurs concernés, en particulier les salariés eux-mêmes et leurs représentants, s'approprient les connaissances indispensables pour agir sur les conditions de travail et améliorer la protection de la santé sur les lieux du travail. Cette nouvelle édition présente de manière accessible à un large public les connaissances les plus récentes sur les risques du travail, dans tous les secteurs et dans de nombreux pays.

Reprendre la main sur son propre travail, c'est aussi commencer à reprendre la main sur le monde.